



CONVENTION FINANCIERE -TARIFS
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT MARTIN
ECOLE-COLLEGE

COTISATIONS

Contribution familiale 2021-2022
En fonction des revenus

Catégorie =

revenu brut global / nombre de parts

Principe du calcul de la contribution familiale

* On prend le **revenu brut global** sur l'avis d'impôt sur le revenu 2020 (sur les revenus de l'année 2019).

* On prend le **nombre de parts** indiqué sur la feuille d'impôts.

* On **divise le revenu brut global par le nombre de parts**. On obtient alors le quotient familial.

En fonction du nombre obtenu, on se classe dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessous.

Un principe avant tout : L'aspect financier ne doit pas être un empêchement à l'éducation d'un enfant dans l'ensemble scolaire. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Une réduction de 50% est accordée pour le 3^{ème} enfant scolarisé à l'Ensemble Scolaire (Ecole, Collège), et la gratuité à partir du 4^{ème} enfant.

CONTRIBUTIONS FAMILIALES						
En fonction des catégories 2021-2022 (sur 10 mois)						
Tranches Catégories	De 0 à 4500 €	De 4501 € à 6500 €	De 6501 € à 8500 €	De 8501 € à 12500 €	De 12501 € à 16500 €	16501€ et plus
MATERNELLE	5,30 €	7,50 €	9,50 €	11,50 €	13,75 €	15,75 €
PRIMAIRE	5,80 €	10,50 €	12,55 €	15,30 €	17,40 €	21,00 €
COLLEGE	12,55 €	16,75 €	27,30 €	35,75 €	37,80 €	42,00 €

Détermination de la contribution

Première possibilité :

Vous adressez par retour sous enveloppe cachetée photocopie de l'avis d'imposition (1533M) ou de non Imposition (1534M) de la Direction des Impôts. L'établissement se chargera d'effectuer le calcul de votre contribution familiale. Vous pouvez nous demander le justificatif de votre classement dans l'une ou l'autre des catégories.

Deuxième Possibilité :

Vous ne souhaitez pas justifier vos revenus et vous vous classez systématiquement dans la catégorie 6.

Quelle que soit la catégorie, à la contribution familiale s'ajoute pour chaque enfant des **frais forfaitaires** : (Photocopies, matériel pédagogique) qui sont dues pour chaque inscrit : **Collège** 6 € par mois **Ecole** 4 € par mois.

Autres frais

Cantine :

École : 3,50€ pour les maternelles, 3,90€ pour les primaires ; **Collège** : 4.20€ en 6^{ième}/5^{ième} ; 4,30€ en 4^{ième}/3^{ième}

Fournitures : École : Le matériel scolaire est gratuit (livres, cahiers). Seuls les fichiers que les enfants gardent en fin d'année seront rajoutés à la facturation.

Collège : Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement. Seuls les fichiers de travaux dirigés seront rajoutés à la facturation.